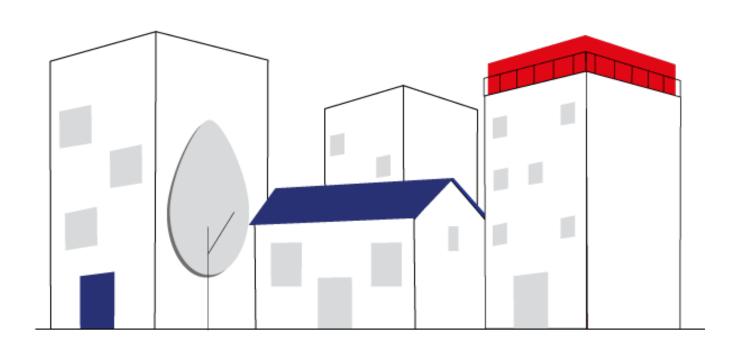


Liberté Égalité Fraternité

BILAN RÉGIONAL DU PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME





Josiane Chevalier PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Éditorial

Initié en 2017, par le Président de la République, le plan «Logement d'abord» se propose de changer l'approche de l'accueil et de l'insertion des personnes sans domicile fixe.

En effet, plutôt que d'amener ces publics par palier vers l'hébergement puis le logement, il s'agit en l'espèce de favoriser un accès direct à un logement et de centrer l'accompagnement sur les besoins de la personne.

Le plan «Logement d'abord» est prévu pour la période «2018-2022». Il s'inscrit dans un contexte de hausse continue du nombre des personnes «sans domicile fixe», et a pour ambition de faire diminuer de manière significative le nombre de ces personnes à l'horizon 2022 en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement plutôt que la multiplication d'hébergement de court terme.

En accélérant l'accès au logement des personnes à la rue, le plan «Logement d'abord» entend également désengorger les centres d'hébergement d'urgence pour leur permettre de retrouver leur vocation première d'accueil temporaire et sans condition pour les personnes en grande détresse.

Le plan «Logement d'abord» implique également la mobilisation des collectivités territoriales et de leurs compétences en matière d'attribution de logements sociaux, d'action sociale et d'ingénierie. Dans cet esprit, l'appel à manifestation d'intérêt local (AMI) vise à mettre en œuvre de façon accélérée le plan quinquennal pour le logement d'abord en retenant des collectivités qui mettront en place des plans d'action territoriaux, dont l'objectif est d'atteindre une baisse significative du sans-abrisme sur leur territoire. Dans le Grand Est, 4 territoires ont été retenus pour la mise en œuvre accélérée du plan «Logement d'abord» : l'Eurométropole de Strasbourg, Metz métropole, la ville de Mulhouse et la métropole du Grand Nancy.

En septembre 2019, le gouvernement a décidé de donner une nouvelle impulsion au plan « Logement d'abord » en mobilisant 60 millions d'euros supplémentaires pour développer l'offre de logements abordables et l'accompagnement vers et dans le logement.

Depuis 2017, la région Grand Est, qui s'est inscrite dans ce nouveau modèle d'action publique que représente le plan logement d'abord, obtient, grâce à l'investissement et à la mobilisation sans faille des opérateurs, des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, qu'ils soient départementaux ou régionaux, des résultats tangibles, que cette plaquette sous forme d'un bilan régional, pour la période 2018 à 2020, permet de recenser et de valoriser sur chacun des 10 territoires qui composent notre région.

La montée en charge progressive du déploiement des dispositifs depuis 2018 s'adosse à un changement dans les pratiques professionnelles et dans les partenariats sur le terrain. Or, cette modification ne peut s'observer et se traduire immédiatement dans les données quantitatives ou les statistiques. La production d'un bilan à miparcours atteste des progrès réalisés.

Chaque bilan annuel produit par la DIHAL permet de conforter la place de la région Grand Est dans le succès de l'avancement du plan national et de démontrer l'investissement de tous les acteurs régionaux.

Ce bilan nous montre également qu'il reste encore beaucoup à réaliser pour atteindre les objectifs finaux qui nous sont fixés. La mobilisation doit se poursuivre massivement jusqu'en 2022. En 2020, malgré la crise sanitaire qui a bousculé très rapidement tous nos agendas et qui a fixé de nouvelles priorités, nous constatons qu'il a été possible d'ouvrir outre de très nombreuses nouvelles places d'hébergement d'urgence de multiples places en logement adapté. Ceci atteste que la dynamique sur le terrain demeure. Le changement d'approche, qui en découle, est acquis.



Anoutchka Chabeau

DIRECTRICE RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Le plan « Logement d'abord » constitue un des axes forts de la politique de prise en charge des plus précaires, avec un enjeu majeur qui est d'accroître la fluidité du passage entre l'hébergement et le logement.

La région Grand Est se caractérise par un parc d'hébergement d'urgence très important quantitativement, avec plus de 30 000 places d'hébergement, ce qui représente en capacité d'accueil le second parc de France, après la région Ile-de-France. La hausse régulière du nombre de personnes hébergées qui accèdent à un logement social, la production de prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et de prêts locatifs aidés d'intégration adaptés (PLAI-A), le nombre de nouvelles places qui se créent, au fil des ans, en pensions de famille, en résidences-accueil, ou via l'intermédiation locative, toutes ces nombreuses réussites démontrent la plus-value que procure le plan logement d'abord.

Le succès croissant de cette politique publique nécessite de faire essaimer les bonnes pratiques et de former les équipes et les professionnels. Cela se traduit par l'organisation de nombreuses réunions animées par la DRDCS ou bien par les présentations régulières des directions régionales (DRDCS et DREAL) lors des séances du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) pour rendre compte de l'état d'avancement des multiples indicateurs.

La coordination des nombreux intervenants est renforcée sur les 3 territoires AMI que compte la région (Metz, Mulhouse et Strasbourg) qui, depuis 2019, ont choisi de s'engager dans un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales pour pouvoir expérimenter plus rapidement ou pour innover davantage, avec l'appui de la DIHAL et de la DGCS, via l'obtention de crédits fléchés et spécifiques. En 2021, l'inscription de la Métropole du Grand Nancy dans ce dispositif de mise en œuvre accélérée participera de cette dynamique et de l'effet multiplicateur des résultats attendus.

La volonté de prévenir les ruptures de prise en charge, l'accroissement régulier du nombre de personnes qui «sortent» de l'hébergement généraliste, justifie la nécessaire refondation en 2020 de la gouvernance de l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) pour accroître la lisibilité et les résultats de l'accompagnement social, comme gage de réussite dans le parcours d'accès au logement. La procédure de l'appel à projets, généralisée et portée par chaque département début 2021 représente une traduction de cette nouvelle gouvernance qui rassemble les bailleurs et les opérateurs, autour d'un comité de sélection et de suivi départemental.

Les quelques exemples, cités dans cette plaquette à titre d'illustration, témoignent de cette appropriation des orientations du « Plan Logement d'abord » en région Grand Est.



Hervé Vanlaer

DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Dans une logique d'appui aux plus précaires, la mobilisation unifiée et concertée de tous les acteurs de terrain est primordiale. Il convient ici de saluer les efforts constants du collectif de partenaires dont l'engagement en faveur de l'accès de tous à un logement autonome et pérenne est particulièrement marqué durant cette crise sanitaire.

L'ampleur de la crise que nous rencontrons aujourd'hui et les enseignements tirés de l'acte 1 du Logement d'Abord, ont conduit à initier différentes réformes structurelles dans une volonté de mieux prévenir les ruptures de parcours. Après la refonte des modalités de gestion du Fonds national de l'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) en 2020, une réforme de la prévention des expulsions locatives vient d'être annoncée. S'appuyant notamment sur les recommandations du rapport du député Nicolas Démoulin publié fin janvier 2021, cette réforme a pour ambition de permettre une intervention le plus tôt possible pour éviter une mise à la rue, en réalisant les diagnostics sociaux au stade du commandement de payer et non plus au moment de l'assignation, mais aussi de mieux coordonner l'action des collectivités territoriales porteuses des fonds de solidarité logement (FSL) avec celle des services de l'État.

Le plan Logement d'Abord a produit des résultats significatifs sur notre région dans plusieurs domaines (le relogement des ménages hébergés, la production en PLAI et le développement de l'offre en pensions de famille et en résidences accueil, la prévention des ruptures, le relogement des ménages réfugiés, ...) qui trouveront des illustrations très concrètes dans le cadre de la réalisation de ce premier bilan régional à mi-parcours.

L'impulsion offerte par le plan de relance, par la mise à disposition de plusieurs enveloppes mobilisables, et notamment 22,8 M € pour financer des opérations de réhabilitations lourdes couplées à une rénovation thermique, pour un objectif de 2 076 logements traités, et 20 M € pour améliorer le cadre de vie des personnes en situation de précarité (accélération de la rénovation des foyers de travailleurs migrants et création de nouvelles places d'hébergement), est également un atout pour accompagner les porteurs et favoriser la réalisation de leurs projets en réponse aux besoins des plus précaires.

Les principes clés du Logement d'abord

- Garantir le respect d'un droit fondamental: le logement
- Réduire le nombre de personnes sans domicile et prévenir les ruptures dans les parcours de vie qui mènent à la rue
- Permettre un accès sans délai au logement sans passer obligatoirement par les structures d'hébergement
- Partir du principe que tout le monde peut habiter dans un logement avec, le cas échéant, un accompagnement adapté
- Accompagner chacune et chacun à leurs rythmes et selon leurs besoins pour une action plus efficace
- Miser sur les compétences de chacune et chacun plutôt que se focaliser sur leurs difficultés
- Investir résolument pour une approche digne et respectueuse des personnes quelle que soit leur trajectoire de vie
- Investir pour créer plus de logements abordables
- Déployer en France un modèle qui a fait ses preuves à l'étranger
- Travailler en coopération avec les territoires pour un meilleur service rendu à toutes et tous.



PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS DOMICILE

- Axe 1 Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile
- Axe 2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales
- **Axe 3** Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques
- Axe 4 Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires

Exemple des Vosges (88) en matière de politique de mobilisation des logements



Vosges (88)

Le développement de l'intermédiation locative

Dans le volet IML de la mise en œuvre de la politique publique du Logement d'abord, l'objectif pour le département des Vosges est de créer 72 places. Après une première phase d'amorçage et du fait du ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire, 63 places restent encore à ouvrir d'ici 2022.

Depuis fin 2019, un groupe de travail mis en place conjointement avec le Conseil départemental des Vosges est chargé d'élaborer un cadre partagé sur l'intermédiation locative. Les acteurs du territoire ont été invités à la réflexion (bailleurs sociaux et privés, les 3 opérateurs agréés, le SIAO, la FAS, l'antenne de l'ANAH), dans un objectif d'interconnaissance des rôles de chacun.

Un premier état des lieux a ainsi pu être élaboré malgré le contexte de la crise sanitaire, mettant en lumière des évolutions positives sur le territoire, mais aussi les enjeux restant à relever:

- une couverture territoriale vaste et une variété intéressante de logements captés, mais une nécessité de s'adapter davantage aux besoins des ménages: recherche de zones plus attractives, besoin de davantage de petits et de très grands logements;
- une mobilisation importante des bailleurs sociaux, mais moindre des bailleurs privés: afin d'y pallier un travail est désormais en cours avec une Agence Immobilière à Vocation Sociale (SOLIHA);
- les acteurs du territoire sont impliqués dans le développement de l'IML, mais le dispositif reste encore méconnu des professionnels de terrain, notamment les travailleurs sociaux: un travail de sensibilisation des conseillères logement du Conseil départemental a été mené, ainsi que la diffusion large d'un flyer (secteur AHI, antenne ANAH, DDT, CAF, EPCI, CCAS, conseillères logement du CD, les services des finances publiques réduction d'impôt –, les propriétaires privés contactant la DDCSPP...).

Enfin, au-delà d'une augmentation du nombre de places en IML, l'enjeu est bien et surtout de s'inscrire dans une dynamique territoriale ambitieuse, dans la suite du PDALHPD 88 visant à restructurer l'offre dans le département en la rendant plus lisible et cohérente. Pour ce faire, la DDCSPP et le CD travaillent à une complémentarité des financements, mais aussi à une mutualisation des moyens et compétences dans le champ de la médiation et de l'intermédiation locative.



Intermédiation locative

40 000 nouvelles places prévues en France de 2018 à 2022

4961 nouvelles places pour la région Grand Est

Résultat: 2 111 nouvelles places ouvertes par l'État en intermédiation locative entre janvier 2018 et décembre 2020 en Grand Est

> 43% de l'objectif quinquennal réalisé

Hausse de 468% en 3 ans du nombre de places ouvertes

Accélérer la mobilisation du parc locatif privé à des fins sociales

Sur le plan national depuis 2018, 235 000 personnes ont pu accéder au logement depuis la rue ou les dispositifs d'hébergement. Depuis 2017, 4 362 places en pensions de familles et résidences accueil ont été ouvertes et 23 850 places ont été ouvertes en intermédiation locative depuis le lancement du plan «logement d'abord». Enfin, au 31 mars 2021, ce seront 20 dispositifs «Un Chezsoi d'abord» qui auront été autorisés soit au total 1 775 places créées.



Bas-Rhin (67)

La plateforme Fac'il (Faciliter l'intermédiation locative) sur l'Eurométropole de Strasbourg

Grâce à son engagement comme Territoire de mise en œuvre accélérée et forte de son expérience sur la mobilisation des logements vacants, l'Eurométropole de Strasbourg a créé en janvier 2020 une plateforme intégrée de captation de logements, portée par l'agence immobilière à vocation sociale Habitat et Humanisme Gestion Alsace. La plateforme permet de proposer un service intégré aux bailleurs privés et de réaliser toutes les étapes de la captation (prospection, information, assistance aux démarches, négociation...). La métropole déploie en parallèle un plan de communication multimédias (affichage, réseaux sociaux...). Les premiers résultats sont encourageants puisque 90 propriétaires bailleurs (qui représentent plus de 100 logements) ont contacté la plateforme entre janvier et août 2020. Des accords ont déjà été prononcés sur près de 30 logements et plusieurs dossiers sont en cours de montage.

Produire davantage de logements abordables et adaptés aux besoins des ménages en difficulté

«Après deux années de mise en œuvre opérationnelle, il nous appartient aujourd'hui de poursuivre nos efforts avec une priorité donnée au développement d'une offre abordable, dans le parc social au travers de l'accélération de la production de l'offre en PLAI (avec un objectif régional ambitieux de 2 748 PLAI pour 2021 et 226 PLAI adaptés dont 117 en pension de famille ou résidence sociale), mais aussi dans le parc privé en amplifiant le recours à l'intermédiation locative par l'encouragement des propriétaires solidaires, afin de répondre aux besoins des ménages à revenus modestes et les soutenir dans leur parcours résidentiel.

Les questions d'accès au logement mériteront sans doute d'être travaillées en articulation avec l'accès à l'emploi pour favoriser une insertion globale, notamment pour les jeunes en situation de précarité. »

H. VANLAER – Directeur régional de la DREAL



Pensions de familles ou résidences Accueil

Un objectif régional fixé à 936 nouvelles places de 2018 à 2022 pour 10 000 au plan national.

82 nouvelles places ouvertes en 2020 en Pensions de familles ou résidences Accueil

Au total, 300 nouvelles places ouvertes depuis 2017

32% de l'objectif régional quinquennal réalisé

Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques

Moselle (57) Metz Métropole

La métropole, par le biais d'un conventionnement de 2 ans avec un Foyer de Jeunes Travailleurs, a développé un dispositif d'intermédiation locative en colocation destiné à des jeunes sortant de l'ASE. 10 logements ont ainsi été captés dans le parc social et ont permis à 31 jeunes d'accéder à un logement et d'être accompagnés.



Meurthe-et-Moselle (54)

La création d'une offre nouvelle pour le logement accompagné

- l'ouverture effective de 25 places en pension de famille en 2020, portant la capacité totale à 198 places en PF et 40 places en RA permettant un étayage territorial intéressant avec la présence d'au minimum une PF ou une RA sur chacun des 6 territoires de Meurthe-et-Moselle. 3 projets pour 58 nouvelles places ont pu être validés en Comité Régional de Validation (25 places en PF et 33 places en RA) et 4 autres projets bien avancés restent à finaliser pour 78 places supplémentaires.
- la création de 18 places en IML avec une montée en charge progressive, reposant sur un travail important mais délicat de sensibilisation des propriétaires privés. 3 associations ont obtenu un agrément ILGLS pour poursuivre le développement de l'IML en Meurthe-et-Moselle sur le volet sous-location, le département finançant depuis longtemps des AIVS au titre de la gestion locative adaptée, type mandat de gestion.

Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires



Le CPOM

La transformation du parc d'hébergement collectif en logements ordinaires ou adaptés doit permettre de mettre en œuvre le « logement d'abord » en augmentant les solutions de sortie des personnes accueillies. Elle participe à la dynamique globale de transformation de l'offre.

De plus, il s'agit d'encourager l'évolution des centres d'hébergement vers des structures d'accueil mixtes qui permettent à la fois l'accueil en urgence, l'évaluation sociale et l'ouverture des droits, et le passage ou l'entrée directe vers le statut de locataire ou de sous-locataire, sans rupture de l'accompagnement.

Un des outils de la transformation de l'offre est le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Le CPOM, qui rassemble l'État et le gestionnaire, permet, sur la base d'un diagnostic partagé, de déterminer les réponses à apporter aux besoins des publics accompagnés.

Le CPOM peut permettre de transformer des places de logement en diffus en IML ou de faciliter le déploiement de mesures d'accompagnement hors les murs.



Plan de relance - 2021

100 M € mobilisés dans le cadre du Plan France relance pour développer ou rénover les structures collectives existantes (Centres d'hébergement, accueil de jour, aires d'accueil des gens du voyage, foyers de travailleurs migrants)





PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

- **Axe 5** Améliorer la connaissance des publics sans domicile
- Axe 6 Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile
- Axe 7 Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social
- **Axe 8** Favoriser la mobilité résidentielle et géographique des personnes défavorisées en demande de logement

Renforcement des SIAO Au plan national, 150 emplois supplémentaires seront crées en 2021 au sein des SIAO pour renforcer les équipes existantes. 14, 9 ETP pour le Grand Est – Coût en année pleine = 596 502 €

Moselle (57) Metz Métropole

Après la mise en place de la 1ère « Nuit de la solidarité » par le CCAS de la ville de Metz en 2018, une deuxième édition a été organisée le 19 mars 2019 avec une gouvernance renforcée (comité de pilotage animé par le CCAS, la ville de Metz, Metz Métropole et la DDCS), un périmètre plus important (57 secteurs) et de nouvelles modalités de mise en œuvre avec un caractère «citoyen» plus fort. Un partenariat avec l'Université et l'IRTS de Lorraine a permis l'implication d'étudiants bénévoles dans la préparation et le comptage des personnes à la rue. Au total 230 bénévoles ont été mobilisés.

Meurthe-et -Moselle (54)

À Nancy, un sociologue s'est immergé, pendant huit mois, dans le monde de la rue. Trois axes de recherche ont été privilégiés:

- l'organisation du monde de la rue;
- comment ces personnes arrivent-elles à maintenir, malgré tout, une image positive d'elles-mêmes;
- les dispositifs d'assistance et les pratiques des intervenants: travailleurs sociaux, personnels médicaux, surveillants de nuit, bénévoles.

Après cette immersion, des recommandations dans la stratégie de gestion de l'urgence sociale ont été posées, en vue de développer le lien et l'accompagnement personnalisé, pour rendre les dispositifs d'intervention d'urgence sociale plus attractifs. Ce diagnostic se retrouve dans les axes du Plan Logement d'Abord du Grand Nancy.

Améliorer la connaissance des publics sans domicile

Haut-Rhin (68)

Cette action portée par le service intégré d'accueil et d'orientation du Haut-Rhin (association ACCES) a pour objectif de proposer un accompagnement vers et dans le logement à un public sous contrainte de justice, avec ou sans écrou. En partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les situations sont repérées et évoquées lors des commissions spécifiques « SIAO Justice ».

L'action a démarré le 1er septembre 2019 avec l'embauche d'une assistante sociale et a permis, en 12 mois, de rencontrer 31 personnes, soit en détention à la maison d'arrêt de Mulhouse ou à la maison centrale d'Ensisheim, soit placées en semiliberté ou bénéficiant d'une mesure de justice avec suivi par le service pénitentiaire. 26 personnes, dont 23 hommes et 3 femmes, ont été accompagnées sur une durée de 3 à 9 mois en moyenne. Trois personnes ont souhaité arrêter l'accompagnement avant d'avoir trouvé une solution stable.

Malgré les difficultés rencontrées pour l'ouverture des droits des personnes accompagnées, les résultats en termes d'accès et de stabilisation dans un logement sont particulièrement probants. Alors que d'ordinaire la grande majorité des personnes sortant de prison sont sans solution d'hébergement, 18 des 23 personnes accompagnées ont pu accéder à un logement dans le parc social ou privé ou dans un dispositif de logement adapté, soit un taux d'insertion de 78%.

En complément, durant la période de pandémie, la mobilisation de l'association et du travailleur social dédié a permis d'accompagner 25 personnes sorties de détention dans le cadre des libérations prévues pour des personnes ayant un reliquat de peine de deux mois. Un centre provisoire d'hébergement dans un centre de vacances a été ouvert pour les accueillir jusqu'à leur libération définitive. Ces personnes ont pu toutes être orientées dans les deux mois soit dans leurs familles respectives soit en centre d'hébergement. Seule une personne a dû être réincarcérée pour des problèmes liés à des comportements violents.

L'action a pu être reconduite fin 2020 suite aux crédits délégués par la DIHAL.

Bas-Rhin (67) Eurométropole de Strasbourg

Le territoire a développé un projet «îlot» qui propose à des personnes en rupture d'hébergement et éloignées du logement classique, d'accéder à un logement en colocation. 12 personnes depuis 2018 ont accédé au dispositif, ce qui leur a permis de retrouver une intimité et une stabilité et de travailler aussi bien sur l'appropriation d'un espace de vie (logement) que du corps (accès ou poursuite de soins, suivi et accompagnements des addictions).

Favoriser l'accès direct au logement depuis la rue



Moselle (57)

L'action « D'abord Toit » déployée par Metz Métropole et les services de l'État

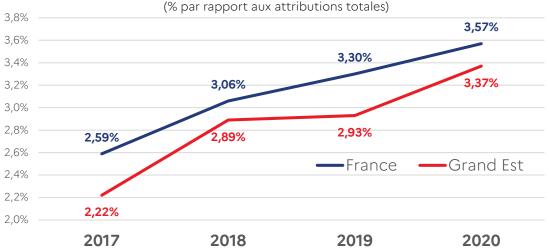
L'action « D'abord Toit » mise en place par Metz métropole et l'État propose une solution d'accès directe au logement pour des personnes en situation de grande marginalité. Dix personnes dépourvues de logement depuis plusieurs années et refusant les structures d'hébergement ont déjà pu accéder au logement. Ils bénéficient d'un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire dont l'un des membres est un travailleur pair, c'est-à-dire qu'il a lui-même connu une situation d'exclusion et qu'il mobilise auprès des personnes accompagnées sa propre expérience du vécu. L'accès au logement se fait selon les principes du Logement d'abord: pas de prérequis d'insertion sociale ou professionnelle ni de conditions sur l'arrêt des consommations par exemple.



Bilan

3 727 personnes issues de l'hébergement généraliste ou sans-abri ont pu accéder à un logement social depuis l'engagement du plan logement d'abord, **en Grand Est**.

Taux d'attributions de logements sociaux aux ménages de l'hébergement généraliste



Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social

Exemple: Meurthe-et-Moselle (54) L'accès au logement des publics prioritaires

La priorisation retenue des publics prioritaires pour le contingent de l'État a été présentée et validée en comité responsable du PDALHPD le 29 novembre 2018 et annexée aux conventions de réservation du contingent préfectoral.

La nouvelle convention-cadre de «réservation de logement» entre le préfet et les organismes de logement social pour y inclure les priorités nationales, ainsi que les conventions individuelles de réservation par bailleur ont été signées en 2019.

Le déploiement de l'outil de gestion du contingent réservé de l'État dénommé «Système Priorité Logement» qui permet d'obtenir une visibilité fine et en temps «réel» du «stock» des demandeurs prioritaires et de mobiliser les bailleurs publics pour qu'ils répondent à leurs obligations. L'utilisation de cet outil est actée depuis le 1er janvier 2019. Il permet un pilotage du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires avec une labellisation «ante attribution» plus efficient (suivi/évaluation statistique), il implique également un travail régulier de coordination avec le SIAO et les opérateurs.

La mobilisation des bailleurs publics s'effectue également directement au sein des commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) par la représentation régulière du préfet à ces instances.

Parallèlement pour piloter l'accès au logement des BPI hébergées dans le DNA ou un dispositif de droit commun, le département a créé un CTRR en 2018 (Comité Technique de Relogement des Réfugiés), animé par la DDCS qui se réunit mensuellement. Ce comité est composé de représentants de la Métropole, du Conseil Départemental, des bailleurs sociaux, des AIVS et des opérateurs d'hébergement. Il étudie les situations des ménages ayant déposé une demande de logement, la présence des représentants des bailleurs favorisant des propositions. Par ailleurs, il valide également pour certains ménages:

- Une orientation vers un accompagnement pour l'accès et l'intégration dans le logement, exercée par 5 travailleurs sociaux d'associations différentes, répartis géographiquement sur le département. L'un des 5 travailleurs sociaux est salarié d'une association spécialisée sur le public de moins de 30 ans (Adali) et exerce un accompagnement plus global notamment sur l'axe emploi et la solvabilisation.
- Un secours pour l'achat d'appareil électroménager auprès d'une entreprise d'insertion (ENVIE), dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de la métropole du Grand Nancy.

Bilan 2018-2019: 27 commissions se sont réunies (10 en 2019, 7 en 2018). En 2019, 284 situations ont été étudiées (dont 55 datant de 2018). 53 ménages ont trouvé un logement (52% dans le parc social, 5% dans le privé et 43% en logement accompagné), 58 ont été classés sans suite et 73 sont toujours en attente d'un logement (4 dont la demande date de plus de 3 mois). Si l'on retire les 58 classés sans suite, on arrive donc à 68% de ménages relogés dans le cadre du CTRR.

Exemple: Marne (51)

Le dispositif Accompagnement et Prévention par l'Insertion par le Logement (APRIL)

APRIL est un dispositif de prévention de lutte contre les expulsions locatives qui propose une intervention à tous les stades de l'impayé précontentieux et contentieux ainsi qu'un travail autour des troubles du voisinage et de l'occupation. L'originalité de ce dispositif repose sur le mode d'intervention auprès du public (identifié par les bailleurs sociaux, les services de la ville et du département): pas d'envoi de courrier mais principe de l'«aller vers» à toute heure, 7 jours sur 7 par une équipe d'éducateurs spécialisés du Club de Prévention d'Epernay. Ce mode d'intervention permet d'instaurer un véritable dialogue avec les ménages en difficulté, permet la reprise des paiements de loyer et la sécurisation des parcours des locataires en difficulté dans leur logement.



MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE

- Axe 9 Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées
- **Axe 10** Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs
- Axe 11 Développer la cohérence entre insertion socioprofessionnelle et accès au logement

Aube (10)

Le dispositif « Déclic »

Le département de l'Aube est doté depuis le deuxième semestre 2017 du dispositif « Déclic ». Il s'agit d'une équipe mobile d'entraide portée par l'association Aurore Foyer Aubois. Elle vise tout public en souffrance psychique et/ou d'addiction ayant des difficultés à se maintenir dans son logement et/ou menacé d'expulsion dans le parc des bailleurs publics du territoire aubois que ces derniers peuvent lui signaler.

Les objectifs de l'équipe mobile d'entraide Déclic sont:

- Éviter les situations de ruptures et tenter de reprendre le contact avec les locataires en souffrance psychique et/ou d'addiction par une offre médico-sociale;
- Prévenir les situations de conflits ou de comportements inadaptés par une médiation adaptée, évolutive et réactive;
- Promouvoir l'accompagnement dans le logement et favoriser l'accès direct dans la philosophie du logement d'abord.

Les résultats de la mission Déclic sont positifs du point de vue du renouement des contacts entre le bailleur et son locataire et de l'inscription/réinscription dans un parcours de soins des personnes signalées.

Lors du dernier bilan, sur la période du 01/01/2020 au 01/08/2020, période de crise sanitaire, 11 personnes ou ménages ont été adressés à l'association et ont pu bénéficier d'un accompagnement. 11 personnes ou ménages sont suivis simultanément par l'association en file active mensuelle.

Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement

Marne (51)

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) IM'HAJ 51

Face à la question de l'accès au logement autonome des jeunes sur la Communauté urbaine du Grand Reims, un collectif partenarial (associations, État, Département) s'est constitué pour créer l'association IM'HaJ 51 en juin 2017. Cette association porte aujourd'hui l'AIVS qui s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans rencontrant des difficultés à accéder à un logement. L'AIVS gère des logements du parc privé avec des loyers accessibles et développe, en plus d'une gestion immobilière classique, un service spécifique de gestion locative de proximité auprès du locataire. Cette gestion, qui se traduit par un soutien régulier du locataire qui favorise le maintien dans le logement et contribue à sécuriser les propriétaires privés qui ont confié leur bien. L'AIVS agit sur tout le département de la Marne.

Données AVDL

Enveloppe AVDL 2019: 2 607 729 € Enveloppe AVDL 2020: 2 174 251 €



30% bailleurs 652 275 €

70% autres opérateurs 1 521 976 €

37 opérateurs pour les 10 départements.

La philosophie du «Un chez soi d'abord»

Expérimenté depuis 2011 en France, le dispositif «Un chez soi d'abord» est la transposition du «Housing first» initié outre-Atlantique dans les années 90. Il s'agit de places en Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) et d'Intermédiation locative (IML), financées à parts égales par l'ARS et la DDCS, pour un montant total annuel de 14 000 euros la place.

Ce dispositif permet à des personnes sans abri, cumulant troubles psychiatriques addictions, d'intégrer éventuellement des logement, tout en bénéficiant d'un accompagnement soutenu et pluridisciplinaire Le logement, droit fondamental, devient ainsi la condition préalable et nécessaire à la réinsertion, à l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes accueillies. L'accompagnement quant à lui est basé sur les concepts de libre choix de l'usager (appelé «locataire»), de rétablissement en santé mentale, de réduction des risques et des dommages en addictologie ainsi que de travail avec des pairs aidants au sein de l'équipe.

Strasbourg, 1er « Un Chez soi d'abord » dans la région du Grand Est

Après deux années de préparation, un groupement de coopération sociale et médico-social (GCSMS) «Un chez soi d'abord» est crée par arrêté du 15 octobre 2019 pour 100 places en diffus, avec une ouverture le 4 novembre 2019. Ses locaux sont situés en plein coeur de Strasbourg. Le GCMS réunit trois porteurs, gage de la pluridisciplinarité du dispositif:

- l'association ALT (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie);
- l'association ARSEA, pour son établissement GALA (Gestion et Accompagnement vers un Logement Autonome);
- le centre hospitalier d'Erstein (établissement public de santé mentale).

L'équipe, recrutée fin 2019, est constituée de personnels médicaux (psychiatrie, généraliste, addictologie), d'infirmier, de médiateurs de santépairs, d'éducateurs spécialisés, ainsi que des personnels administratifs pour la gestion locative, la coordination, et la direction. Elle intervient en binôme au domicile des locataires ou dans le lieu choisi par ceux-ci, avec des rencontres autant que de besoin et a minima une fois par semaine. Contrairement aux habitudes de « référent unique », la multi-référence est la norme, avec des locataires qui sont en relation avec tous les membres de l'équipe, chaque professionnel intervenant de manière transversale, et pouvant se re-spécialiser en fonction des sollicitations des locataires.

L'insertion du dispositif dans le territoire est un enjeu majeur, relevé par le GCSM, grâce d'une part aux nombreuses conventions signées, afin que les locataires bénéficient des expertises de chacun

Bas-Rhin (67) Strasbourg: «un chez-soi d'abord»

et d'un accueil si nécessaire dans les différentes structures (Ville et le CCAS de Strasbourg, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord - EPSAN, le GEM Aube et Ithaque). D'autre part grâce aux équipes orienteuses identifiées et formées conformément au cahier des charges nationales: l'EMPP du CH d'Erstein et de l'EPSAN, de la PASS des HUS et de l'EPSAN, 4 CSAPA, le CCAS de la Ville de Strasbourg, l'association Etage, AAHJ, Entraide le Relais et Médecins du Monde. Par ailleurs ont aussi été labellisés les services sociaux du CH d'Erstein, des HUS et de l'EPSAN, la salle de consommation à moindre risque Argos de l'association Ithaque, ainsi que l'équipe de liaison Psychiatrie Addictologue du CH d'Erstein.

Les logements captés dans le parc social et le parc privé, Gala étant le locataire en titre, font l'objet d'une prospection préalable avec le futur locataire, afin que celui-ci s'approprie le mieux possible son nouveau domicile.

Pendant la crise sanitaire

Le dispositif «Un chez soi d'abord» a été impacté dans son activité, tout comme les autres dispositifs du secteur AHI, par la crise sanitaire en 2020. La principale incidence ayant été la difficulté accrue de capter des logements, avec par conséquent moins de commissions d'admission et des choix plus restreint de logements pour les personnes intégrant le dispositif.

Au regard du contexte très particulier de l'année 2020, le bilan du déploiement du «Un Chez soi d'abord» reste toutefois très positif, avec 46 personnes ayant intégré le dispositif fin 2020 (sur les 50 prévus), et une seule exclusion. Le dispositif est désormais bien intégré dans le réseau sanitaire, médico-social, et du secteur AHI, et bénéficie d'une équipe stabilisée, qui a pu être formée aux spécificités du public et du dispositif.

L'appui de la DIHAL est à souligner, en termes de soutien technique, et d'accompagnement par rapport à la Covid-19.

2021 est désormais l'année de finalisation du déploiement du dispositif, avec 50 nouveaux usagers qui doivent intégrer le dispositif d'ici décembre.

Structurer l'observation sociale au niveau territorial:

les observatoires locaux du sans-abrisme

Haut-Rhin (68) Ville de Mulhouse

La ville de Mulhouse a mis en place un dispositif d'observation du sans-abrisme sur le périmètre des 39 communes de Mulhouse Alsace Agglomération avec comme objectif de disposer de données statistiques permettant de rendre compte de la situation des publics sans-abri (en s'appuyant sur les indicateurs statistiques du diagnostic à 360° réalisé dans le cadre du PDALHPD, en obtenant des données auprès de la DDCSPP et des associations, en réalisant des entretiens qualitatifs auprès des structures d'hébergement et du SIAO) mais aussi de disposer d'une observation précise du parc de logements vacants mobilisables pour reloger ce public. L'enjeu de l'observation menée par l'Agence est de partager et mutualiser la connaissance à la fois des publics mais aussi des logements mobilisables.



Bas-Rhin (67)

L'Observatoire du sans-abrisme dans le département du Bas-Rhin (Eurométropole de Strasbourg)

L'observation du sans-abrisme est un enjeu majeur de la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord. À ce titre, il a été identifié comme un des leviers de sa mise en œuvre accélérée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Malgré le contexte de la crise sanitaire, la mission a pu se mettre en place en septembre 2020, portée conjointement par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), engagée de longue date dans l'appui aux politiques publiques liées à l'habitat et à la cohésion sociale, et le SIAO, dont l'observation sociale fait partie des missions essentielles.

Ses missions se déclinent en 3 axes de travail, articulés autour du principe de consolider le SI-SIAO, sans créer de nouvelles bases de données:

- L'accompagnement au changement des pratiques pour une meilleure collecte des données, en mettant le SI-SIAO au centre des processus métier des acteurs de la veille sociale: formations pour une meilleure collecte des données, organisation d'ateliers...
- Établir les fondements de l'observation: définition des populations ciblées, sélection d'indicateurs sur la base du SI-SIAO, benchmark auprès d'autres territoires (notamment Rennes et Mulhouse);
- Analyser, produire et publier la connaissance sur le sans-abrisme: baromètre de suivi hebdomadaire, tableau de bord trimestriel, rapport annuel.

Les résultats de l'observation pourront utilement alimenter les stratégies et documents cadres de l'action publique en matière d'habitat et de logement: plan hivernal PDH, PLH, PDALHPD... Un premier travail de fond a d'ores et déjà été finalisé pour les définitions du public cible (selon les références de l'INSEE et de la grille ETHOS). Une formation des utilisateurs du SI-SIAO sera mise en place d'ici la fin du 1er semestre 2021, et

les premières publications de l'Observatoire sont

prévues pour la rentrée de septembre 2021.

Développer des actions de formation et de transformation des pratiques des acteurs dans les territoires

Haut-Rhin (68)

Bilan synthétique de la formation-action «Accompagner la transformation des pratiques professionnelles et développer une culture commune du LDA» Iuin 2019-Février 2020

L'Ecole Supérieure de Praxis Sociale a mis en place une formation-action d'une durée de huit jours finalisée à travers l'écriture d'un rapport recensant les différentes étapes de la formation. Celle-ci avait pour objectif d'accompagner la transformation des pratiques professionnelles attendues dans le cadre de la mise en œuvre du Logement d'Abord à Mulhouse, à la demande des différents acteurs institutionnels (DDCSPP, Ville de Mulhouse). La formation visait également à questionner voire modifier l'équilibre relationnel entre personnes concernées et professionnels, en abordant les logiques de domination à l'œuvre de manière implicite.

En effet, la mise en œuvre du Logement d'abord dépasse largement la question du logement et/ou de «l'habiter» mais vient réinterroger et affirmer la place des personnes concernées dans l'action sociale aujourd'hui, amenant ainsi les établissements et les acteurs sociaux et médicosociaux (professionnels et encadrement) à prendre en compte cette nécessaire évolution dans leurs organisations pour acter ce changement de paradigme.

Face à un problème systémique et politique, conviant acteurs politiques, locaux et nationaux avec les acteurs des politiques publiques et du logement pour résoudre le non-accès au logement, un droit fondamental pour tout individu de manière à pouvoir vivre sous un toit digne de ce nom, nous avons mobilisé trois experts du vécu pour co-construire et intervenir aux côtés de deux responsables de formation avec les participants, intervenants sociaux et médico-sociaux qui, au quotidien, agissent au cœur de nombreux dispositifs. Le croisement des savoirs expérientiels de trois personnes connaissant ou ayant vécu des situations d'exclusion, cristallisées autour du logement avec les savoirs d'usage des professionnels s'est relevé pertinent pour engager ces derniers dans la transformation attendue des pratiques, de manière à ce qu'agir dorénavant ne se réalise plus hors la présence des personnes concernées. Pour atteindre ce résultat, les participants à la formation ont accepté de présenter des situations vécues leur posant problème, ont pu appréhender des concepts et approches tels que le rétablissement, la pair-aidance, la réduction des risques qui leur permettront d'aborder dorénavant différemment les publics vulnérables socialement. Un mouvement s'est engagé, permettant également de déborder des frontières institutionnelles pour travailler en transversalité, au service des personnes concernées.





PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE

- Axe 12 Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives
- **Axe 13** Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions ou victimes de violence
- **Axe 14** Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

Équipes mobiles de visite à domicile

3 équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsions en 2021 et 2022 pour la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Dès le début de l'année 2021, 3 équipes mobiles, composées de 3 travailleurs sociaux ou juristes, seront déployées dans les départements les plus tendus en matière de logement et de procédures d'expulsion locative.

Dotées, pour deux ans, d'un budget total de **705 600**€, elles auront une double mission auprès des ménages à différents stades de la procédure d'expulsion:

- 1. Aller à la rencontre des locataires en situation d'impayé inconnus des services sociaux ou ne répondant pas aux sollicitations traditionnelles, afin d'éviter l'aggravation des situations notamment dans le contexte de la crise Covid, et l'apparition de nouveaux publics;
- 2. Accompagner le traitement situations d'impayés L'implication accumulés. des ménages concernés est en effet permettre indispensable pour de mobiliser tous les dispositifs existants en matière de maintien dans le logement (apurement de la dette, médiation avec le bailleur, etc.), ou de relogement (ouverture de demande de logement social, etc.).

Moselle (57) Metz Métropole

Metz métropole et le CCAS de Metz ont développé une mesure d'accompagnement renforcé pour des ménages en situation d'expulsion n'ayant pas adhéré aux autres solutions qui leur ont été proposées. En un an plus de 32 ménages ont bénéficié de cet accompagnement renforcé visant le rétablissement des droits et la stabilisation des ressources.

Prévenir les expulsions locatives

Meurthe-et-Moselle (54)

Une tradition partenariale forte qui s'exprime dans le cadre de la prévention des expulsions et du droit au logement

La création des commissions de coordination de prévention des expulsions locatives a été généralisée par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. La loi ALUR du 24 mars 2014 et le décret du 30 octobre 2015 en ont précisé les attributions.

La CCAPEX départementale est fixée par arrêté conjoint du Préfet de Meurthe-et-Moselle et du président du Conseil Départemental.

Son rôle est double:

- Une mission de pilotage, de coordination et d'évaluation du dispositif de préventions des expulsions locatives défini par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et la charte de prévention des expulsions.
- Une mission de traitement des situations individuelles des ménages menacés d'expulsion.
 La CCAPEX départementale est relayée par des sous-commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives dont le périmètre de compétence est celui des instances des commissions territoriales pour le droit au logement et concernent les territoires suivants:
- le territoire de Briey;
- le territoire du Lunévillois;
- le territoire de Longwy;
- la métropole du Grand Nancy;
- les Terres de Lorraine;
- le Val de Lorraine.

En parallèle, sous l'autorité du comité responsable du PDALHPD, les Commissions Territoriales pour le Droit au Logement se tiennent sur chacun des 6 territoires ci-dessus énumérés et:

- procèdent à l'évaluation des besoins des ménages rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir;
- s'attachent à mettre en relation les besoins identifiés et l'offre de logements, et élaborent des solutions adaptées aux cas des ménages les plus en difficulté;
- émettent un avis sur la demande des ménages ayant saisi la commission de médiation DALO;
- développent des actions complémentaires visant à la mise en oeuvre du droit au logement;
- participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du PDALHPD.

Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions ou victimes de violence

Meuse (55)

Un partenariat SIAO et SPIP efficient

Avec deux centres de détention et une Maison d'arrêt, le département meusien présente une population carcérale dense. La préparation à la sortie des détenus n'ayant aucune solution d'hébergement en fin de peine se traduit par la mise en place de permanences SIAO au sein des établissements pénitentiaires et par un travail de coordination avec tous les acteurs concernés (SPIP, SIAO, structures d'hébergement, administrations).

En 2016, une action expérimentale en collaboration avec le SPIP avait été menée pour faciliter la gestion des demandes en direction du SIAO par la mise en place de permanences du SIAO au sein des centres de détention. Une convention d'organisation et de partenariat a alors été travaillée et conclue sous l'égide de la Préfecture de la Meuse (DDCSPP) qui co-finance avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation cette action à hauteur de 1 ETP, dont 0,5 ETP au titre des permanences sur les lieux de détention. Celle-ci vise en particulier à anticiper les sorties sèches de détention et l'ouverture des droits.

Ainsi, le processus permet au conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) de prescrire une demande d'hébergement via l'application SI-SIAO. Le détenu reçoit une convocation individuelle après validation de la demande en commission SIAO. Ensuite, un entretien est organisé sur le lieu d'incarcération du détenu avec le référent justice du SIAO. L'intéressé peut être convoqué deux à trois fois en fonction et/ou au regard de ses difficultés (pathologie médicale, problème avec bailleur, etc.). L'entretien d'évaluation sociale permet de recueillir un maximum d'informations dans un esprit de décloisonnement et de croisement des données aux fins d'orientation vers la solution adaptée. Une fois le dossier orienté via la plateforme, la demande est suivie jusqu'à la levée d'écrou, les SIAO compétents sont informés de tout changement relatif à la situation du demandeur. Un courrier au détenu vient formaliser la réponse obtenue.

En 2020, 163 personnes placées sous main de justice ne disposant pas de solution d'hébergement à leur sortie ont sollicité avec leur conseiller pénitentiaire le SIAO de la Meuse. Sur 119 dossiers clos en 2020, 73 personnes ont obtenu une solution, dont 1 en logement autonome, 0 en logement adapté, 62 en structures d'hébergement, 10 personnes devront composer le 115 à leur sortie suite à un relais effectué entre le référent justice du SIAO et le 115 du département compétent.

Moselle (57) Metz Métropole

Un partenariat entre des bailleurs et l'hôpital psychiatrique de Jury pour faciliter le maintien dans le logement des publics en sortie d'institution.

Lancé en 2018, le projet d'accompagnement dans le logement de personnes en sortie de l'hôpital psychiatrique a permis d'accompagner une vingtaine de locataires. Il associe l'équipe d'alternative à l'hospitalisation (SIAS) de l'hôpital psychiatrique de Jury et un accompagnement renforcé dans le cadre de l'intermédiation locative financé par Metz métropole et l'État; les bailleurs sont très engagés dans la démarche. Plusieurs glissements de baux sont déjà effectifs. Ce projet a abouti de plus à la création de partenariat entre bailleurs et structure hospitalière, chaque entité nommant des référents qui facilitent le parcours des personnes.

Haute-Marne (52) - Aube (10)

Pour prévenir les risques de rupture dans les parcours des personnes placées sous main de justice et favoriser leur insertion, des conventions sont conclues entre les SIAO et les SPIP pour organiser des permanences, par exemple dans les maisons d'arrêt, ou bien pour prévoir des formations communes à destination des personnels des SPIP, des SIAO et des gestionnaires d'hébergement ou de logement adapté sur des thématiques particulières.



MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD

Axe 15 Mettre en place une gouvernance efficace à tous les niveaux

Axe 16 Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

Mettre en place une gouvernance efficace à tous les niveaux

Nouvelle gouvernance régionale de l'AVDL

Le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) a été institué en 2011. Il finance des actions d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) pour aider au relogement des personnes reconnues prioritaires et urgentes par les commissions de médiation dans le cadre du DALO. Depuis 2013, le FNAVDL a vu son périmètre d'intervention étendu au profit de ménages non bénéficiaires du DALO.

En 2014, le mouvement HLM et l'État ont mis en place le programme «10 000 logements HLM accompagnés» pour soutenir des initiatives portées par des organismes HLM visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté. Initié sous forme de 4 appels à projets entre 2014 et 2018, ce programme a soutenu 200 projets portés par les organismes HLM. Il a finalement permis l'accès ou le maintien dans leur logement de 8000 ménages en grande difficulté, en leur proposant à la fois une gestion locative adaptée et un accompagnement social grâce au partenariat avec le monde associatif.

Dans un souci de plus de simplicité et d'efficacité, il a été procédé à compter de 2020 à une refonte du programme AVDL, qui s'organise autour des 4 axes suivants:

- la fusion des différents volets historiques (DALO/non DALO/10 000 logements HLM accompagnés) du FNAVDL en une enveloppe unique;
- un objectif de financement d'un tiers d'actions portées ou co-portées par les bailleurs sociaux;
- L'intégration des bailleurs sociaux à la gouvernance du FNAVDL: USH (national) et Association Régionale HLM (régional, ainsi que les bailleurs départementaux);
- une régularité des ressources et une déconcentration du choix des projets (pilotage du dispositif au niveau régional et lien avec les porteurs de projets au niveau départemental).

Le FNAVDL est au coeur du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans abrisme (2018-2022).

Le plan logement d'abord vise désormais à identifier les besoins au niveau local au plus près des besoins des territoires. La logique d'appel à projets y est maintenue mais avec des évolutions. Le cahier des charges de l'appel à projets est national et établi en concertation étroite entre l'État et l'USH. Pour prendre en comte les spécificités des territoires et des politiques publiques locales mises en œuvre, il a été acté pour le Grand Est que la sélection des projets présentés dans le cadre du FNAVDL s'effectuera via des appels à projets déclinés à l'échelon départemental.

Le nouveau programme d'accompagnement vers et dans le logement constitue également une opportunité à saisir pour les bailleurs sociaux. En effet, il invite ces derniers à s'affirmer comme «force de proposition» et à prendre l'initiative de «projets sociaux» en lien avec le tissu associatif local pour apporter de nouvelles réponses aux personnes en grande difficulté.

Enfin, la fusion des trois volets du FNAVDL en une enveloppe unique et l'objectif qu'un tiers des actions devront être portées ou co-portées par des bailleurs sociaux induira une plus forte implication de ces derniers en tant que porteur de projets sur l'ensemble des champs de l'AVDL. L'enveloppe unique permettra de soutenir de nouveaux projets et de poursuivre les démarches engagées dans le précédent programme qui ont apporté une valeur ajoutée sur les territoires.

Haut-Rhin (68) Ville de Mulhouse

Une équipe mobile d'accompagnement vers et dans le logement.

Cette équipe pluridisciplinaire qui comprend une infirmière, un travailleur social et une psychologue propose un accompagnement visant au rétablissement des personnes les plus éloignées du logement et favorise l'accès aux droits, aux soins et au logement. Pilotée par le SIAO et la plateforme Logement d'abord ce projet a bénéficié d'une construction institutionnelle inédite en rassemblant quatre acteurs déjà investis dans le champ de l'hébergement, du logement et de la santé. (ACCES, ALEOS, Le Cap et la Ville de Mulhouse).





Ardennes (08)

Des modalités innovantes de partenariat

Dans le cadre de la promotion du logement d'abord et afin de fortifier les contacts avec le conseil départemental des Ardennes, le service de l'État en charge de problématiques liées à l'accès au logement propose et réalise de manière régulière des formations.

Ces interventions dispensées par la DDCSPP aux travailleurs sociaux du CD sont basées sur la prévention des expulsions locatives, le DALO ainsi que la lutte contre l'habitat indigne.

Les dispositions réglementaires ainsi que le lien à faire avec le contingent préfectoral y sont promus.

Dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, une évolution a consisté à intégrer le SIAO aux sous-commissions de préventions des expulsions locatives. Le SIAO apporte ainsi son expertise et donne un avis éclairé sur les situations notamment au regard de l'hébergement. Il apporte un point de vue complémentaire aux débats entre « spécialistes du logement » et permet une nouvelle proposition dans les rencontres et solutions possibles avec les ménages suivis dans ces procédures:

- développement d'action en faveur de l'habitat inclusif des personnes en situation de handicap psychique;
- ouverture de mesures IML en nombre;
- transformation de places CHRS collectif en diffus afin de favoriser l'appropriation du logement;
- création d'un appartement pédagogique et cuisine pédagogique.



Soutenir et s'engager avec les territoires de mise en oeuvre accélérée

La mobilisation des territoires pour accompagner les transformations des secteurs de l'hébergement et du logement sur le terrain est indispensable à la réussite du plan.

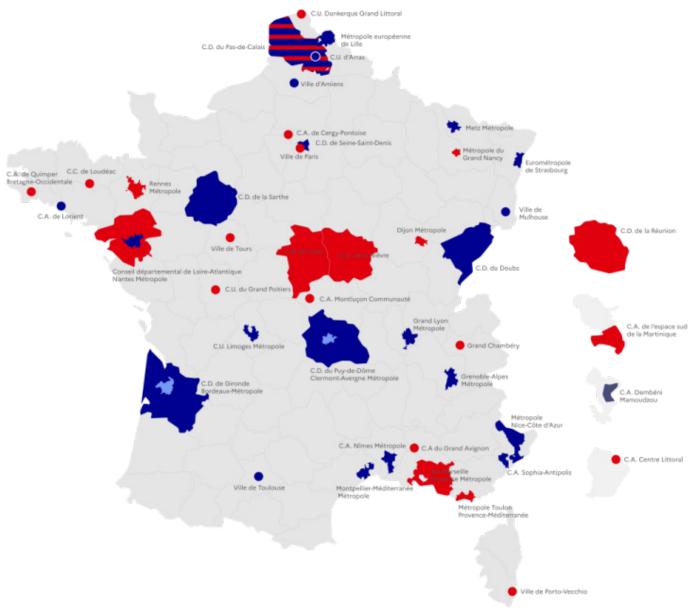
Afin d'accentuer la dimension territoriale de la stratégie et d'impliquer au plus près les collectivités locales, un premier appel à manifestation d'intérêt a permis d'identifier en mars 2018 23 territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord, dont 3 en Grand Eet: Metz, Mulhouse et Strasbourg.

Ces territoires bénéficient d'une dynamique de double portage politique – gouvernemental et local – et s'engagent de manière volontariste aux côtés de l'État pour trouver des solutions opérationnelles aux problématiques constatées localement. Cette collaboration fondée sur des engagements réciproques et l'articulation des ressources de

Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

chacun permet de fédérer autour d'une stratégie commune tous les acteurs institutionnels, associatifs, publics et privés, impliqués dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement. La seconde phase en 2021 voit la candidature de la métropole de Nancy retenue.

Toutes ces collectivités seront soutenues financièrement par l'État, notamment par des crédits issus de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour la mise en œuvre de stratégies de transformation structurelle de l'action publique en faveur de l'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile.





Orientations 2021

Poursuite de la politique publique du plan Logement d'abord sur l'ensemble des départements du Grand Est

- Dynamiser la montée en charge de l'intermédiation locative et des pensions de famille (dont des résidences accueil), avec la programmation de l'ouverture de nouvelles places;
- Organiser avec la DREAL et la FAPIL une journée régionale sur l'intermédiation locative;
- S'inscrire dans l'expérimentation d'équipes sociales pour prévenir les expulsions;
- Renforcer la fluidité vers le logement social des personnes hébergées;
- Déployer l'outil SYPLO;
- Souhait d'inscrire de nouveaux territoires dans la mise en œuvre accélérée – 2 candidatures recensées;
- Mettre en œuvre la procédure de l'appel à projets par département sur l'AVDL.

Au niveau de l'hébergement

- Transformation des places exceptionnelles ouvertes pendant la crise sanitaire, y compris les nuitées hôtelières, en places HU collectives et surtout en diffus, conformément au cahier des charges national en cours d'élaboration;
- Renforcement des équipes des SIAO;
- Poursuite de la restructuration du parc via la contractualisation, selon les principes du LDA.

En étroit partenariat avec l'ARS

- Pouvoir ouvrir un nouveau site «Un chez soi d'abord», après celui de Strasbourg, de 55 places en partenariat avec la DIHAL, en 2021
- Envisager un second site en 2022;
- Ouvrir les 4 sites retenus pour l'accueil de grands précaires à Nancy (54), Metz (57), Strasbourg (67) et Mulhouse (68), qui nécessite une approche nouvelle des accompagnements, et une pluri-disciplinarité sociale, médicosociale et sanitaire;
- Améliorer l'accompagnement des personnes sans domicile fixe par le développement des maraudes médico-sociales, en lien avec l'ARS.

Glossaire

ADIL Association départementale d'information pour le logement

AHI Dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion »

ASE Aide sociale à l'enfance

CCAPEX Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

CDHH Comité départemental de l'habitat et de l'hébergement

CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CIL Conférence intercommunale du logement

CLLAJ Comités locaux pour le logement autonome des jeunes

CNAF Caisse nationale des allocations familiales

COPAConseil national des personnes accueillies ou accompagnéesCOGConvention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF

CPO Convention pluriannuelle d'objectifs

CPOM Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyensCRHH Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

CRPA Conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées

CSAPA Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

DiHAL Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement

EFTS Etablissements de formation des travailleurs sociaux

ENC Etude nationale des coûts du dispositif AHI

EXPLOC Plateforme électronique de prévention et gestion des expulsions locatives

FJT Foyers Jeunes Travailleurs

FSL Fonds de solidarité pour le logement

PDALHPD Plan départemental d'action pour l'hébergement et de logement des personnes défavorisées

PEEC Participation des employeurs à l'effort de construction

PJJ Protection judiciaire de la jeunesse

PLH Programme local de l'habitat

PTSM Programmes territoriaux de santé mentale

QPS Quartiers de préparation à la sortie

SAAD Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAMSAH Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé

SGAR Secrétaire général pour les affaires régionales
SIAO Services intégrés d'accueil et d'orientation

SI-SIAO Système d'information pour les services intégrés d'accueil et d'orientation

SNE Système national d'enregistrement

SPIP Services pénitentiaires d'insertion et de probation

SSIAD Service de soins infirmiers à domicile

USH Union sociale pour l'habitat

Direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est

Cité administrative 14 Rue du Maréchal Juin CS 50016 67084 STRASBOURG CEDEX

tél. 03 88 76 76 16 http://grand-est.drdjscs.gouv.fr

